



Rachat part de mon concubin

Par **av195**, le **18/01/2008** à **15:47**

Bonjour,

Nous sommes en union libre, avec 2 enfants, et sommes sur le point de nous séparer. Nous avons acheté notre résidence principale, il y a 5 ans, à 50% chacun, le capital restant dû pour ce crédit est de 154000 euros. Je souhaiterais racheter la part de mon conjoint, à hauteur de 50% du capital restant dû, soit environ 77 000 euros. Mes revenus s'élevant à 2500 nets par mois et une pension alimentaire serait également versée par mon conjoint pour les enfants. Nous souhaitons nous séparer à l'amiable (acte sous seing privé).

Mes questions sont les suivantes :

- Sur quel montant vais-je devoir emprunter pour rembourser la part de mon conjoint et la mienne ?
- La pension alimentaire va-t-elle également entrer en compte pour le calcul de mon taux d'endettement ? Si oui, quel justificatif faut-il fournir à l'organisme de crédit ?
- Sur quel montant seront calculés les frais de notaires ?

Merci d'avance pour votre réponse claire et rapide.